

1. [Accueil](#) /
2. [Actu](#) /
- 3.
4. CEB : augmentation salariale de 14%

 2 juillet 2019 / Par [Mario Boutia](#) / [Comments](#)

CEB : augmentation salariale de 14%

Les syndicats et la direction du CEB sont arrivés à un accord sur une augmentation salariale de 14 %, vendredi 28 juin avec effet rétroactif à partir de juillet 2017. Les deux parties ont accepté conjointement que les points litigieux, comme proposés par le consultant dans son rapport salarial, soient référés à l'Employment Relations Tribunal (ERT).

Le vice-président de la CEB Staff Association, Clency Bibi, est satisfait de ce dénouement. « Cela démontre qu'à travers un dialogue constructif on peut toujours arriver à des compromis, même dans les situations les plus difficiles », affirme-t-il.

Il est ravi que les deux parties aient accepté que toutes les conditions de services existantes continuent à prévaloir, en attendant que le tribunal n'ait statué sur la question. Il ajoute que les dirigeants syndicaux se battent farouchement pour que des droits acquis des travailleurs ne soient pas enlevés.

Concernant le fonds des pensions, Clency Bibi précise que la direction du CEB et les syndicats ont accepté la mise sur pied d'un comité tripartite (CEB, syndicats et un actuaire). Et ce, en vue d'étudier si la proposition du consultant pour une contribution additionnelle de 1 % des employés à ce fonds est justifiée. Il explique que valeur du jour les syndicats s'opposent vivement à une augmentation de la contribution au fonds de pension, si elle est au détriment des salariés.

Clency Bibi explique que l'ajustement de la contribution au fonds de pension sera effectif après la publication du rapport de l'actuaire. Il sera suivi d'une ratification par la Financial Services Commission (FSC). Suivant ce dénouement, ce point litigieux ne sera pas soumis devant l'ERT, fait-il comprendre.

Plusieurs autres points litigieux, dont la Retention Allowance des ingénieurs, seront soumis devant le tribunal.